



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 avril 2026	Effectif légal : 15	En absence : 0
Nombre de Conseillers : 15	En présence : 15	En votant : 15

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie FREYCHE, maire de la commune,

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Laurent PAIRASTRE, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Cédric DAVID, Nadielle CAYUELAS, Nathalie ROUQUET.

Était absent (excusé) : néant

Madame Pascale RIBES a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2026/28 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - 2025

Monsieur Stéphane LABIT, 1^{er} adjoint présenter le compte administratif de 2025, il peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE CAUJAC - Budget Communal - CA - 2025						
I – INFORMATIONS GENERALES						I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS						C1
RESULTAT DE L'EXERCICE						
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)		
TOTAL DU BUDGET	737 448,84	897 810,23	423 870,75	A1	584 232,14	
Investissement	114 685,12	163 840,39 (2)	-41 165,74	A2	7 989,53	
Dont 1068		41 165,74				
Fonctionnement	622 763,72	733 969,84 (3)	465 036,49	A3	576 242,61	
RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)						
TOTAL	A1 + B1			584 232,14		
Investissement	A2 + B2			7 989,53		
Fonctionnement	A3 + B3			576 242,61		

Il ajoute qu'il convient de constater que les valeurs sont identiques avec celles du compte de gestion de la commune, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux balances d'entrée et sortie du bilan ainsi qu'aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. D'autre part, il convient également de reconnaître les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant les explications faites par Monsieur LABIT, 1^{er} adjoint, et après que Madame le Maire se soit retirée de la salle, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du budget Communal 2025.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le **23/04/2026**

Berger
Levrault

ID : 031-213101280-20260414-2026_28-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2025 tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Publiée et notifié le :

Mis en ligne le :

Caujac, le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance
Pascale RIBES



Le Maire,
Emilie FREYCHE





2026/28	V - ARRETE ET SIGNATURES	V
	ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 3 avril 2026

Présenté par (1), le maire, **Emilie FREYCHE**

A, le

Caujac, le conseil municipal

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire le treize avril 2026

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Caujac, le 14 avril 2026

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Le Maire,
 Emille FREYCHE

Secrétaire de Séance

Passcale RIBES

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 031-213101280-20260414-2026_28-DE